



## EXONERATION DE LA PLUE VALUE APPARTEMENT

Par **OMMARO**, le **05/12/2015** à **11:37**

BONJOUR,

COMMENT VENDRE UN APPARTEMENT(résidence secondaire)EN RESIDENCE PRINCIPALE,JE SUIS A LA RETRAITE DE PUIS FIN 2013 ET COMBIEN DE TEMPS MINIMUM FAUT'IL L'OCCUPER EN SACHANT QUE JE RESIDE DANS LES ALPES MARITIMES,

L'APPARTEMENT SE SITUE DANS LES HAUTS DE SEINE. CAR LA PLUE VALUE EST EXORBITANTE,J'AI UNE PETITE RETAITE,C'EST LA RAISON DE LA VENTE.  
MERCİ D'AVANCE POUR VOS REPONSES.

CORDIALEMENT

Par **catou13**, le **05/12/2015** à **14:49**

Bonjour,

Il est préférable de laisser passer une année... mais attention il faut que le déménagement soit réel : l'Administration Fiscale n'est pas dupe et pourrait demander les factures d'électricité et gaz pour voir si elles correspondent à une occupation normale. Vous devez, ainsi que votre conjointe, effectuer un véritable transfert administratif et informer impôts, caisse de retraite, caisse d'assurance maladie et mutuelle de votre changement d'adresse.